



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AOÛT 2022 À 17H
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Attribution d'un contrat pour la réfection de la rue Grandpré;
4. Attribution d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux – Réfection de la rue Grandpré;
5. Attribution d'un contrat de services professionnels pour la surveillance de bureau et de chantier - Réfection de la rue Grandpré;
6. Demande de dérogation mineure – 1441, rue Napoléon;
7. Demande de dérogation mineure – 1925, rue Saint-Jean-Baptiste;
8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1708, rue Turmel;
9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1745, route de l'Aéroport;
10. Autorisation de paiement à la Ville de Québec pour la disposition de la neige 2021-2022;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1441, RUE NAPOLÉON



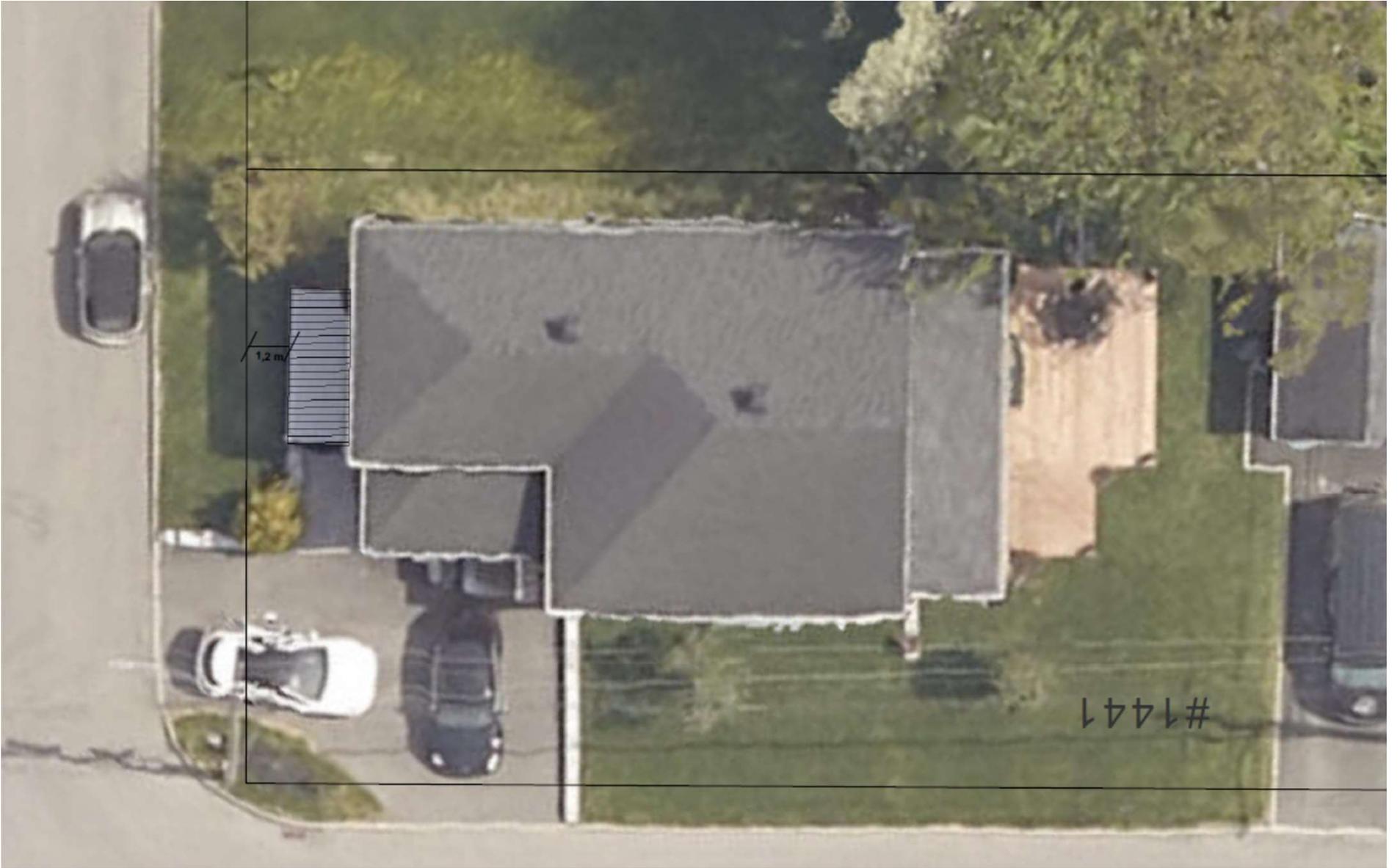




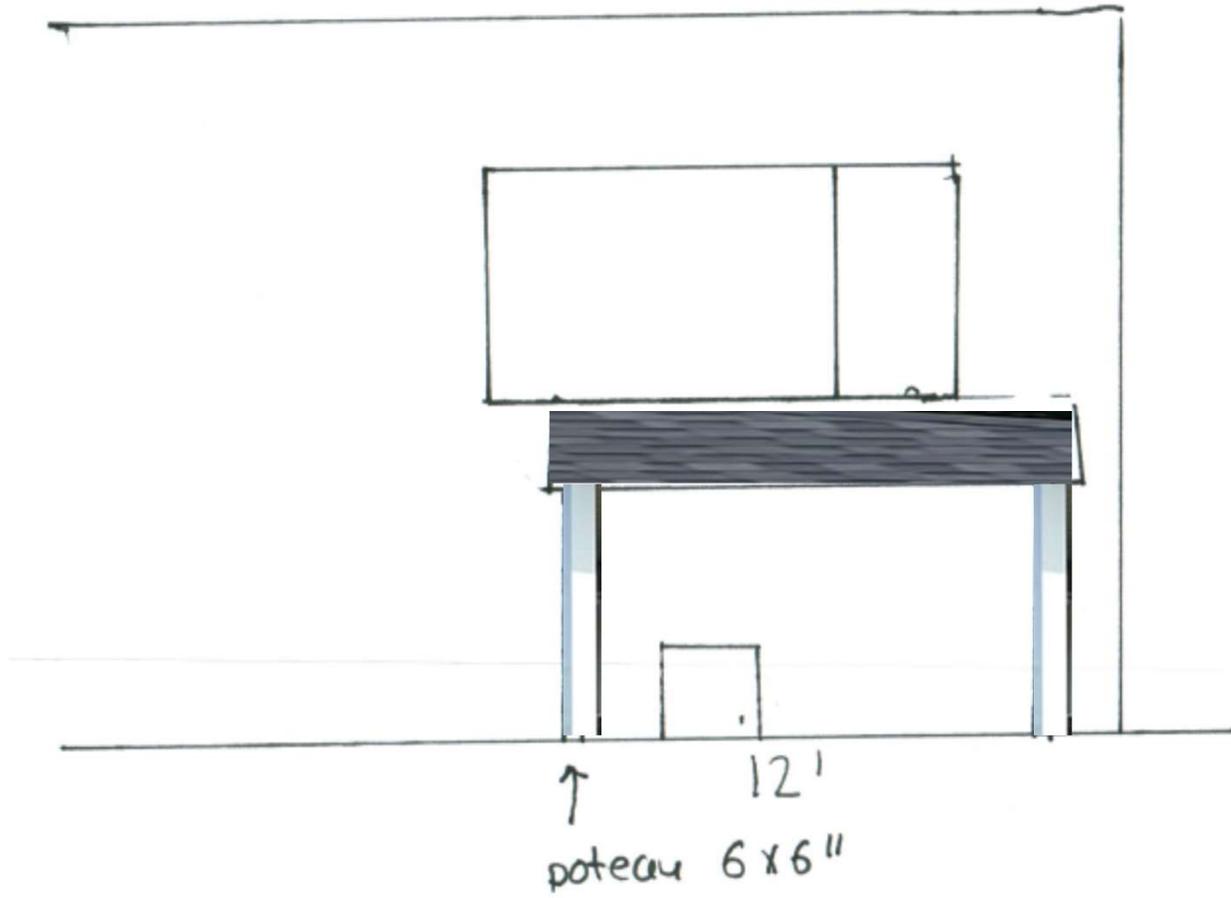
NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'une marquise en cour avant secondaire à une distance de 1,2 mètre de la ligne avant de terrain, alors que la minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 4,5 mètres.



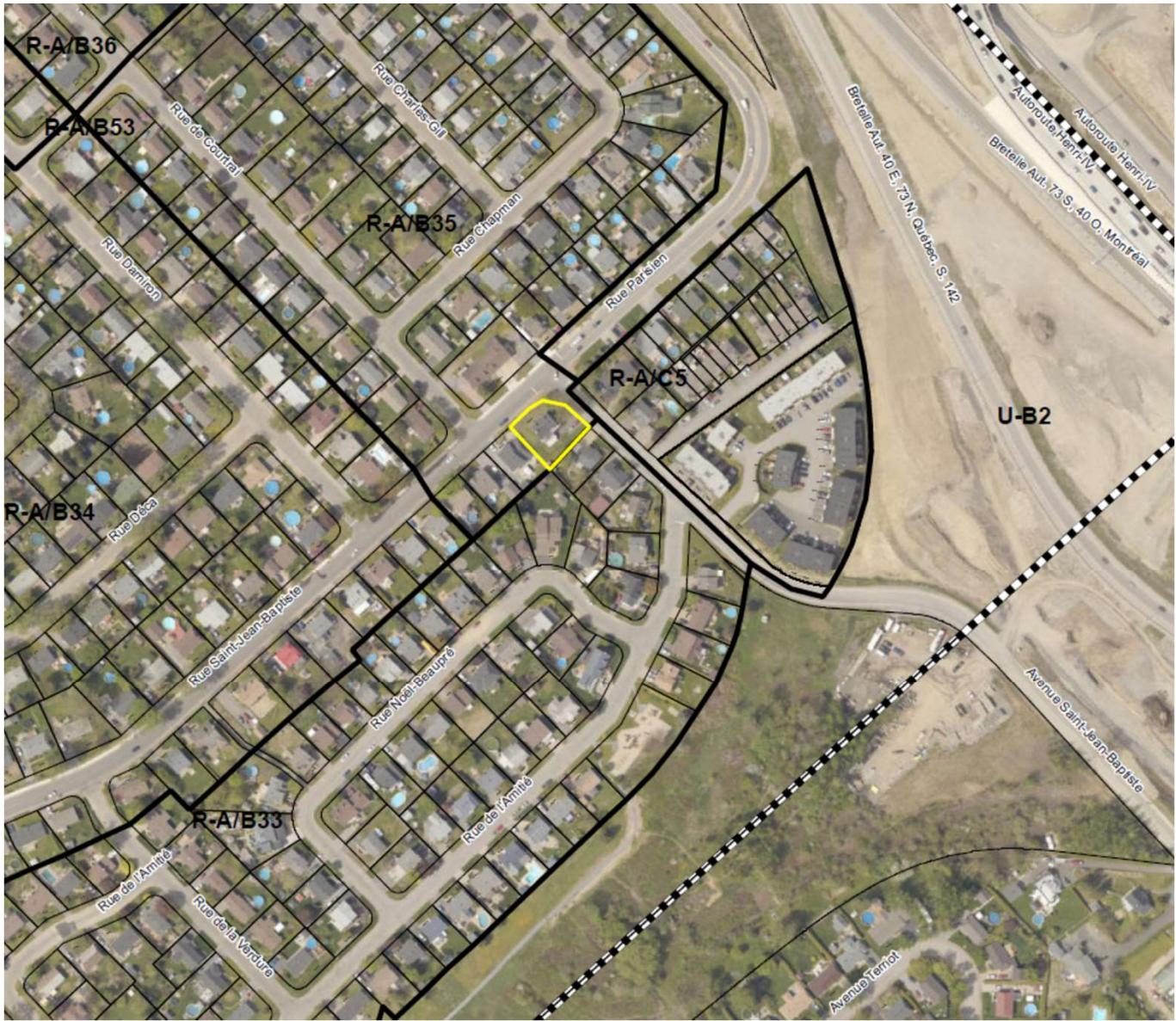


Marquise permanente





DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1925, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE







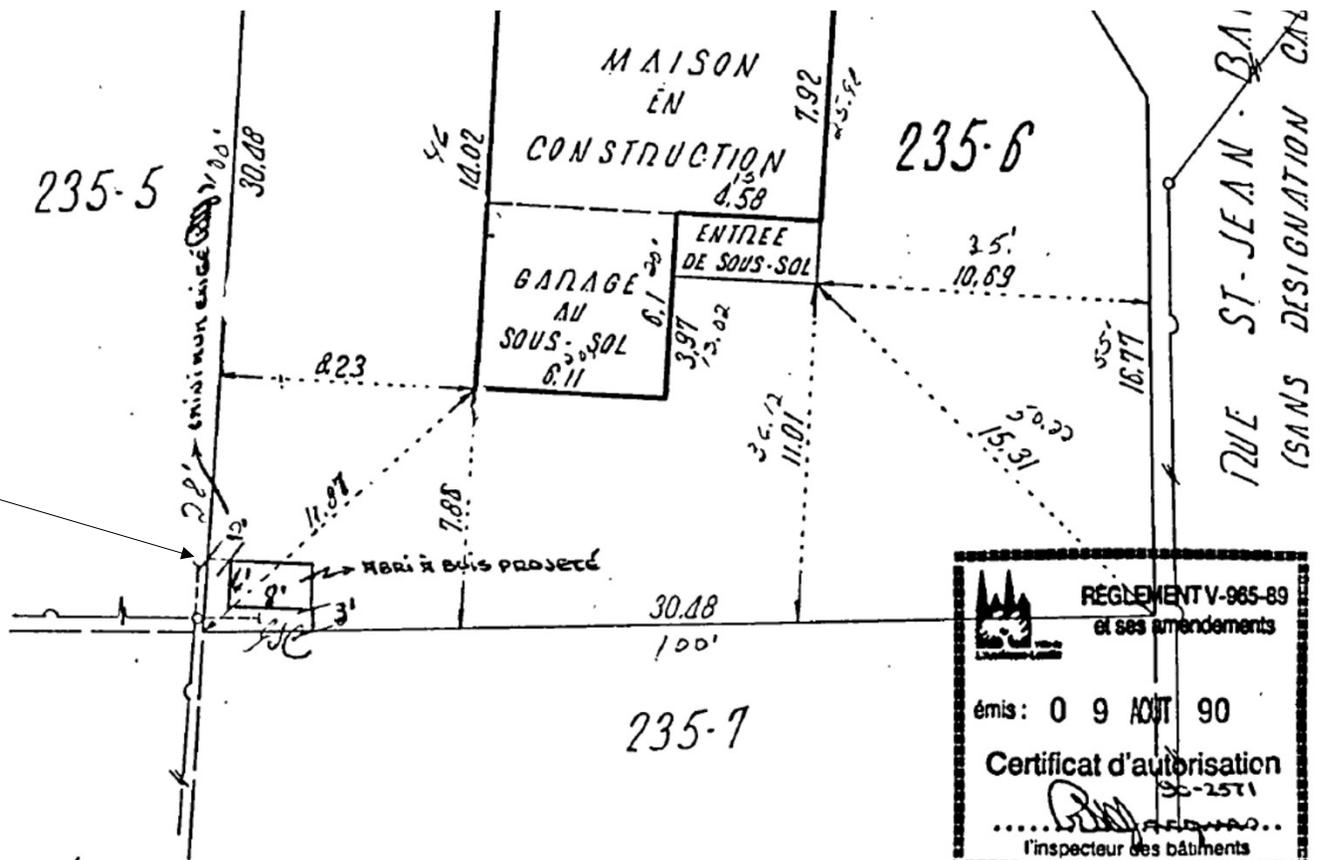


NATURE DE LA DEMANDE

Rendre réputé conforme l'implantation d'une remise située à une distance de 50 cm de la ligne latérale de terrain, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 60 cm.



Certificat d'autorisation n°90-251
(construction d'une remise à bois)

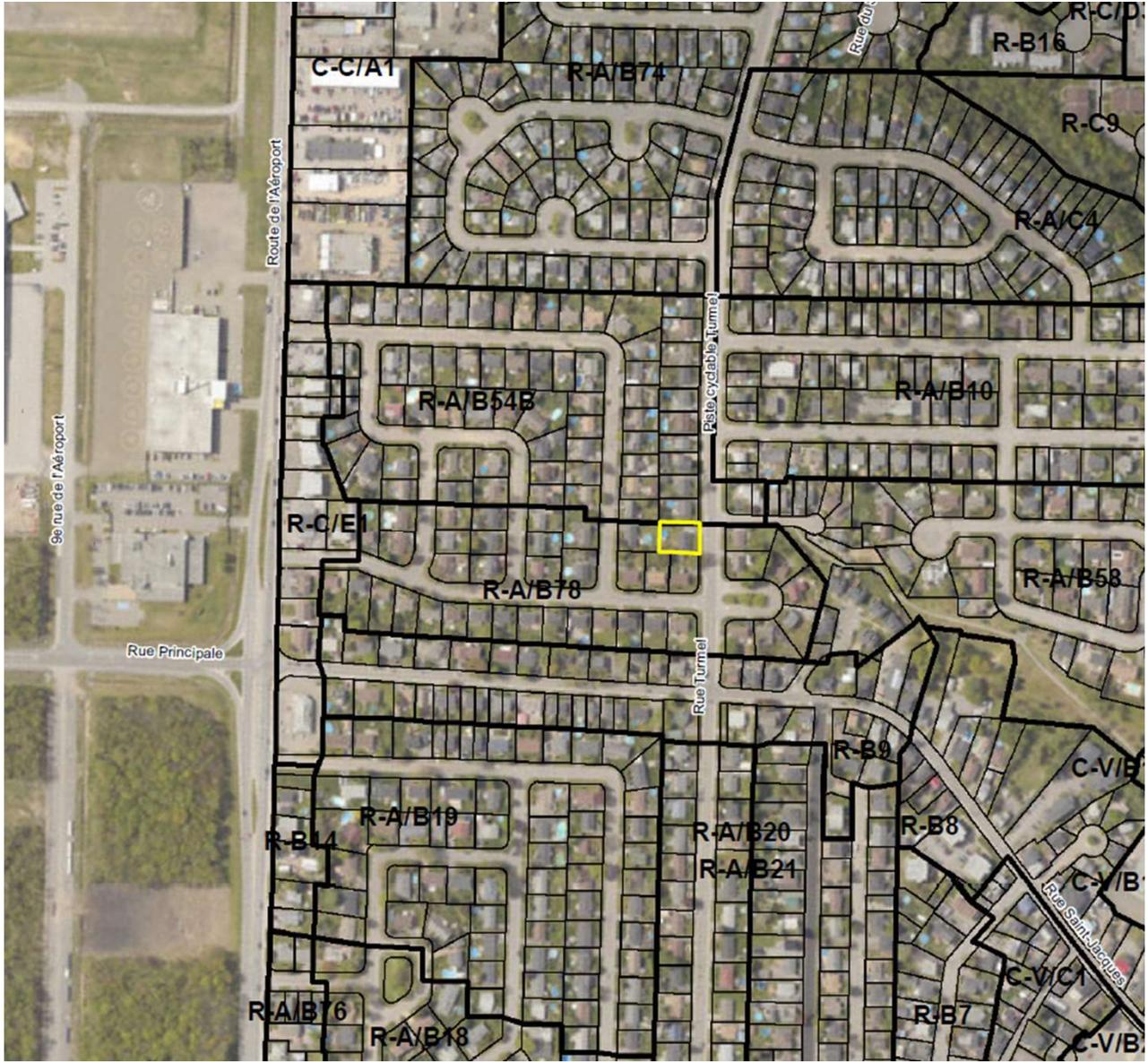


REGLEMENT V-965-89
et ses amendements
émis: 09 AOÛT 90
Certificat d'autorisation
90-251
.....
l'inspecteur des bâtiments

PLAN-PROJET D'IMPLANTATION (MARI À BOIS)



PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL 1708, RUE TURMEL

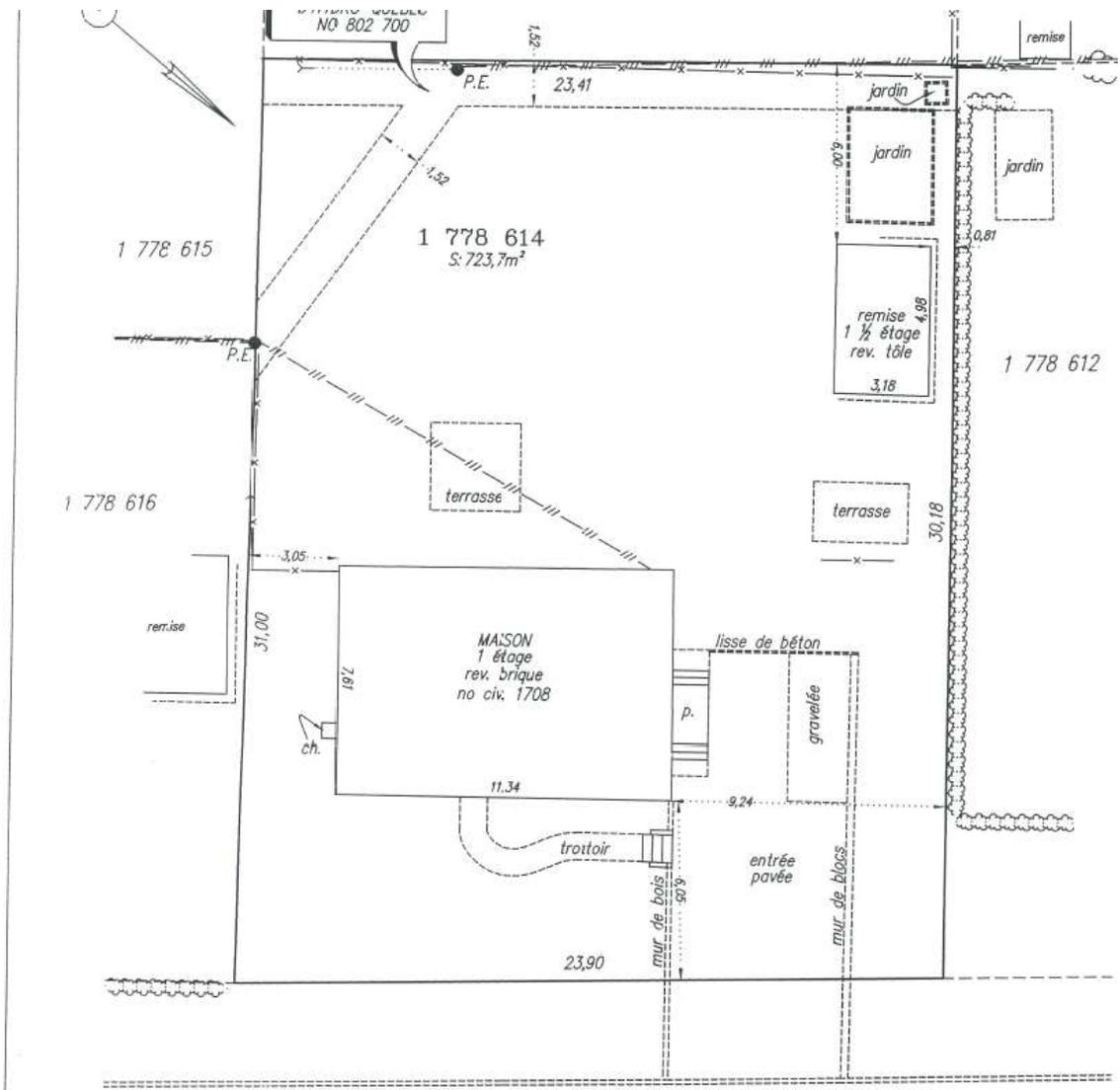






NATURE DE LA DEMANDE

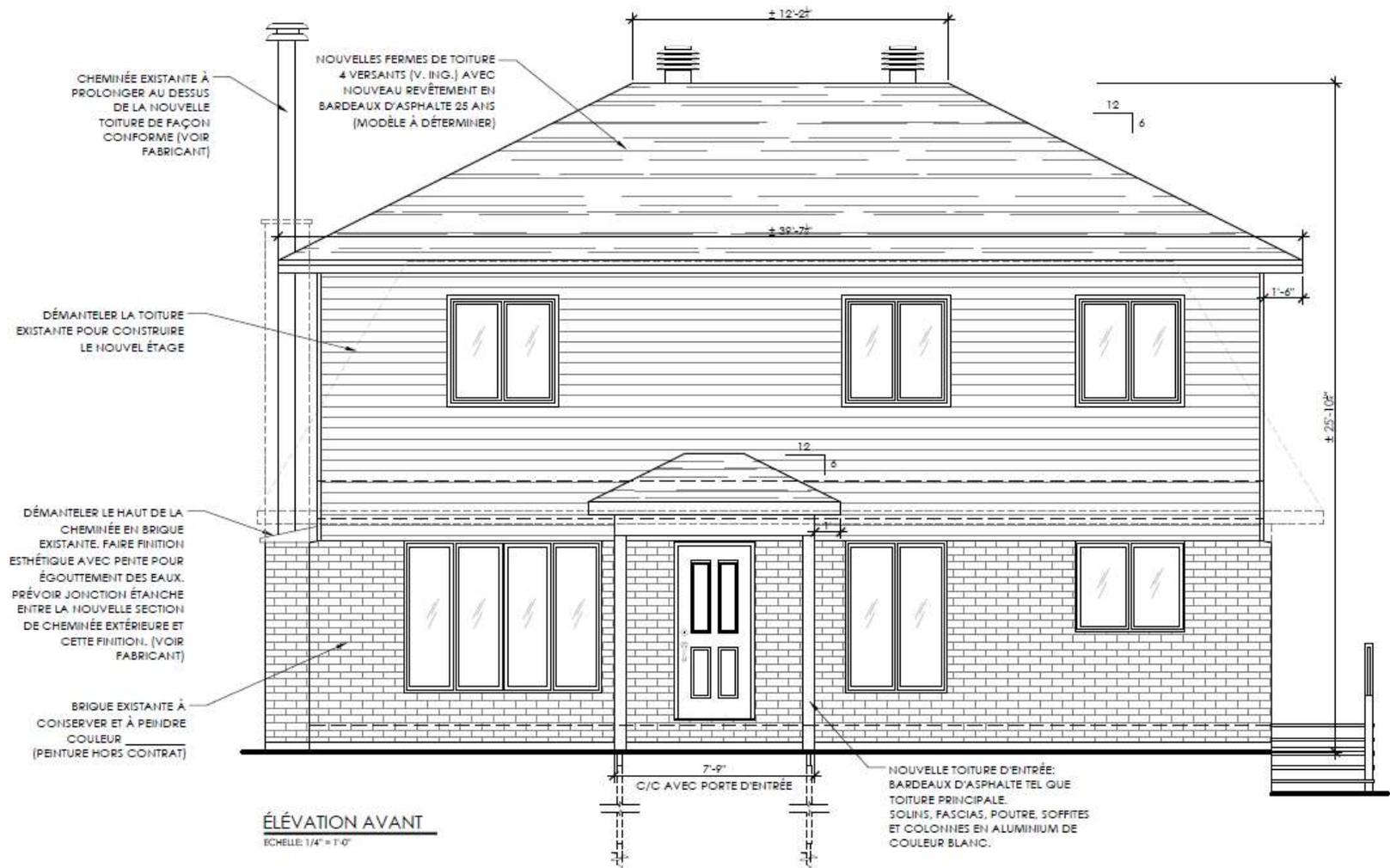
Permettre l'ajout d'un deuxième étage à la résidence existante (exhaussement)



PROPRIÉTAIRE(S) ACTUEL(S)

RUE TURMEL
1 780 577

N.B. Les distances établies entre les limites ca
et la maison ont été prises à partir du re



CHEMINÉE EXISTANTE À PROLONGER AU DESSUS DE LA NOUVELLE TOITURE DE FAÇON CONFORME (VOIR FABRICANT)

NOUVELLES FERMES DE TOITURE 4 VERSANTS (V. ING.) AVEC NOUVEAU REVÊTEMENT EN BARDEAUX D'ASPHALTE 25 ANS (MODÈLE À DÉTERMINER)

DÉMANTELER LA TOITURE EXISTANTE POUR CONSTRUIRE LE NOUVEL ÉTAGE

DÉMANTELER LE HAUT DE LA CHEMINÉE EN BRIQUE EXISTANTE. FAIRE FINITION ESTHÉTIQUE AVEC PENTE POUR ÉGOUTTEMENT DES EAUX. PRÉVOIR JONCTION ÉTANCHE ENTRE LA NOUVELLE SECTION DE CHEMINÉE EXTÉRIEURE ET CETTE FINITION. (VOIR FABRICANT)

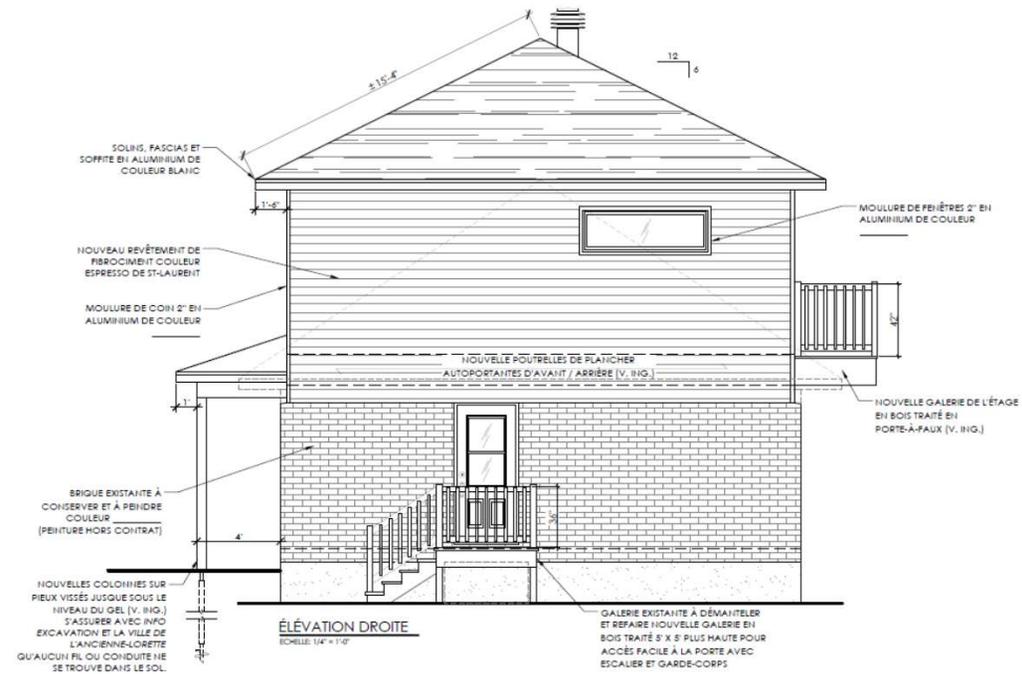
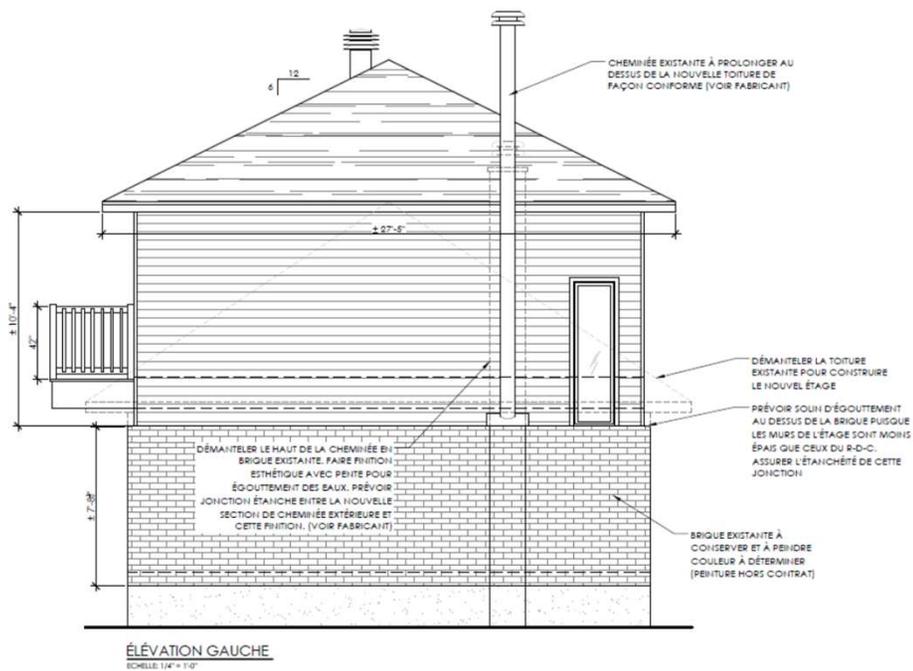
BRIQUE EXISTANTE À CONSERVER ET À PEINDRE COULEUR (PEINTURE HORS CONTRAT)

NOUVELLE TOITURE D'ENTRÉE: BARDEAUX D'ASPHALTE TEL QUE TOITURE PRINCIPALE. SOLINS, FASCIAS, POUTRE, SOFFITES ET COLONNES EN ALUMINIUM DE COULEUR BLANC.

ÉLÉVATION AVANT
ECHELLE: 1/4" = 1'-0"

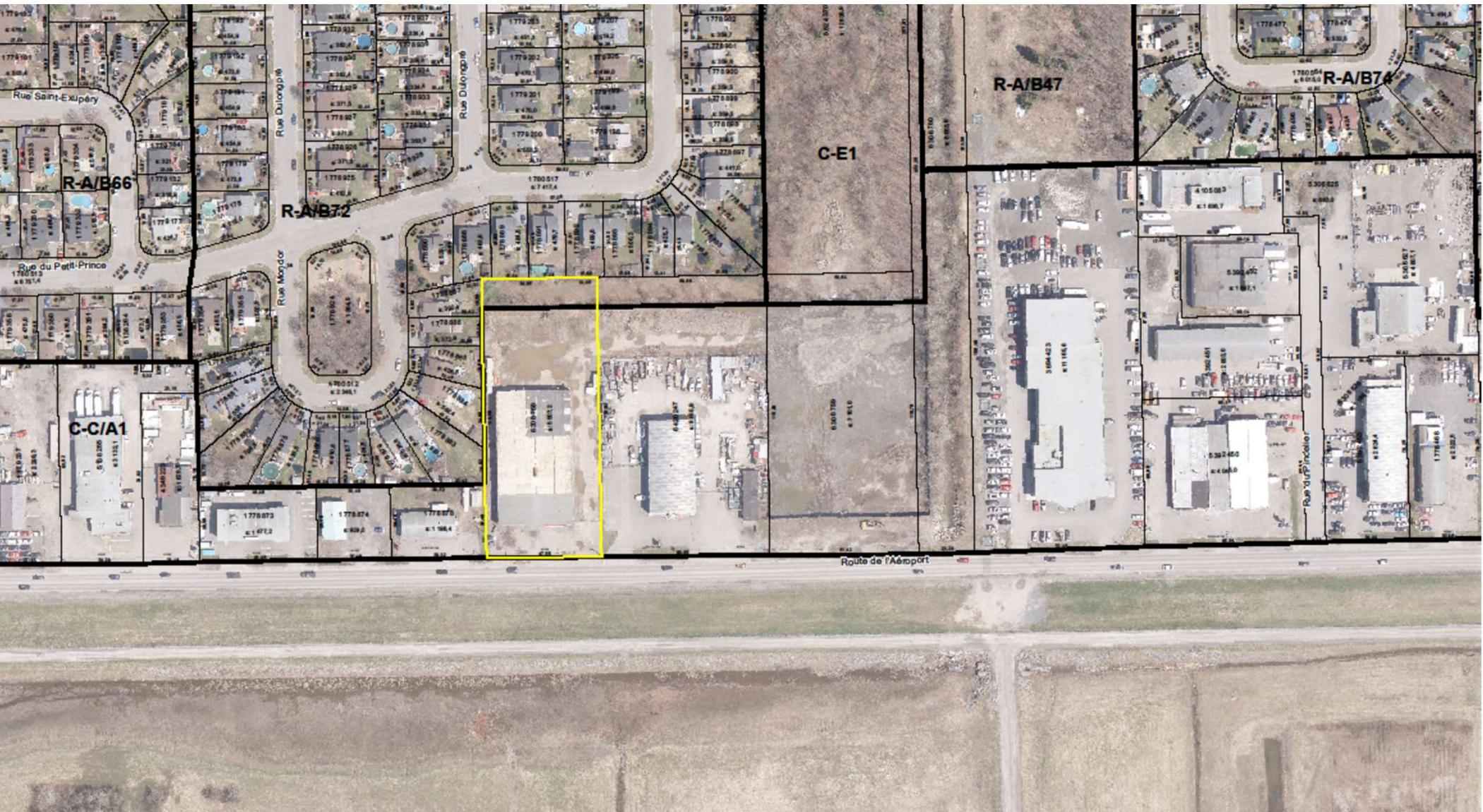


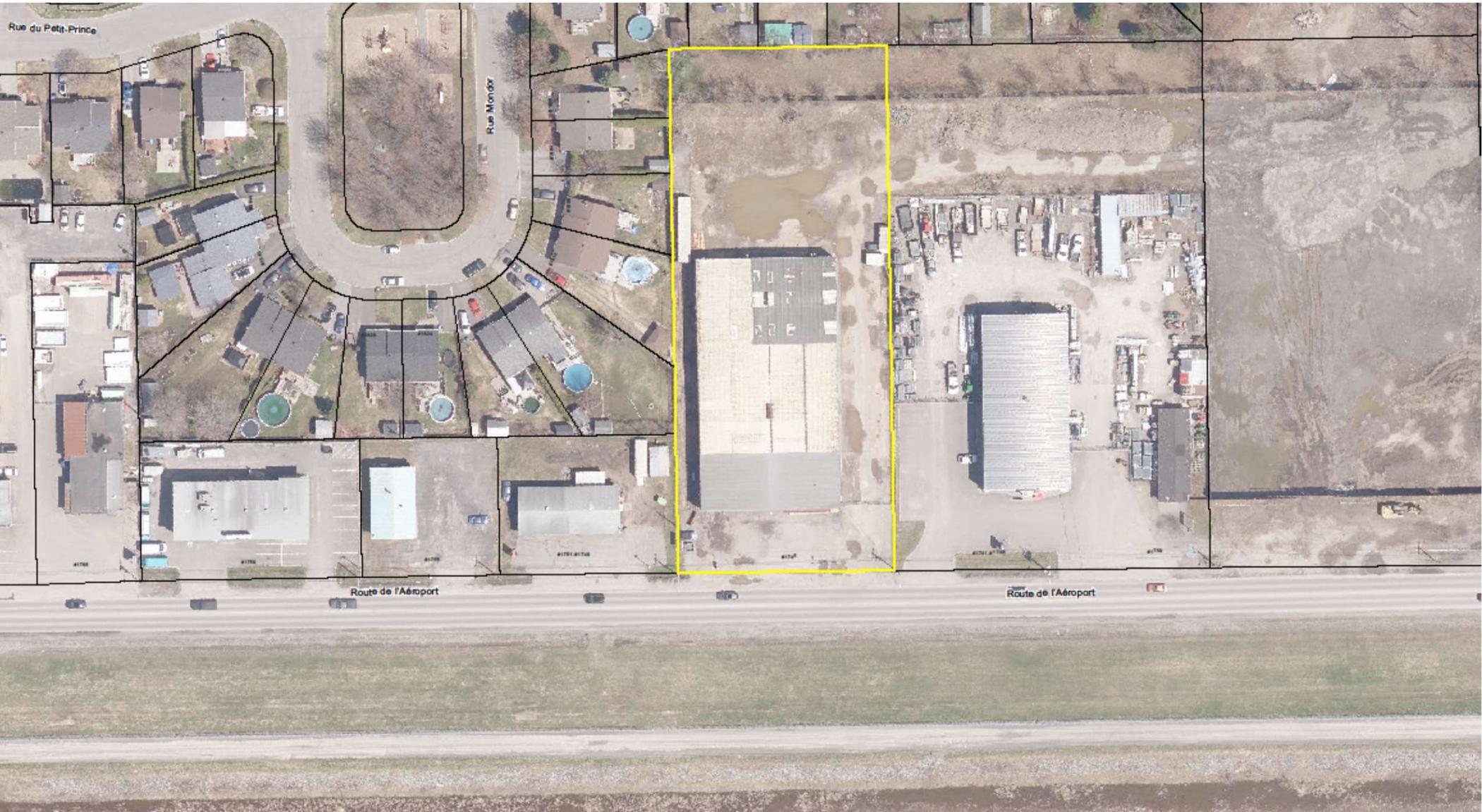
ÉLEVATION ARRIÈRE
 ECHELLE: 1/4" = 1'-0"





PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1745, ROUTE DE L'AÉROPORT







Google

NAUTRE DE LA DEMANDE

Permettre la transformation extérieure du bâtiment principal (ajout d'une porte de garage).

Demande de permis de construction

Transformation d'un bâtiment

DESCRIPTIF

Ajout d'une porte de garage 12 x 14 pi
Modification d'une porte 12 x 16pi aux
dimensions 12 x 14 pi
Capping en aluminium peint rouge bourgogne
isolation R20

Ajout d'une palissade en bois
hauteur 8 pi
façade 18 pi
longueur 52 pi (rejoint la clôture arrière)

Ajout de 2 plates-bandes fleuries 14 x 4pi

CLIENT
L'Entrepôt du pneu

LOCALISATION
1745, Rte de l'Aéroport
L'Anclenne-Lorette G2G 2P5

REPOSABLE
Frédéric Doumalin
soumission@groupeetr.com

